



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 21 mars 2024 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 6 mars 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. PARDANAUD, Mme CHRETIEN-BRION, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN et M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. BOICHE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI et Mme LAMY avaient donné respectivement procuration à Mme CIUDAD-KADI, M. BOURDOUNE, M. DAPOIGNY et M. TEXIER.

Excusé : M. Mickaël DEDIANNE et M. SANDRAS.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE.

Secrétaire de séance : Mme Zaraa DIMPRES

N° 2024-032 : MARCHES PUBLICS – CLAUSES SOCIALES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de formaliser l'accompagnement réalisé par La Fabrique Emploi et Territoires pour la mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics. Cet accompagnement concerne trois marchés publics en cours de réalisation : l'aménagement de la Place des Promenades, la création de la plage de La Tambourinette et la réfection des quatre ruelles situées autour de la collégiale Saint-Martin.

Le montant de cet accompagnement, sur l'ensemble de ces marchés publics, est fixé à 669 euros TTC.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ACCEPTE la prestation d'accompagnement de La Fabrique Emploi et Territoire pour les trois marchés susvisés.

Suivent les signatures.



Nicolas BOURDOUNE
Maire